

**QUESTION ORALE DEPOSEE par Mme M.A. SANTONI-BRUNELLI
AU NOM DU GROUPE «RASSEMBLER POUR LA CORSE»**

OBJET : La valse des directeurs des Offices et Agences

Depuis le début de cette mandature nous assistons en spectateurs inquiets mais hélas impuissants à une valse des Directeurs dans les Offices et Agences de notre Collectivité.

Office de l'Environnement, Office des Transports, Office Hydraulique, ADEC, ATC, tous sans exception ont été concernés engendrant la plupart du temps des contentieux ou situations inédites, non sans conséquence pour notre Collectivité et les individus concernés.

Ainsi,

- A l'OEC, Roger PANTALACCI directeur en poste depuis 17 ans a été remercié par le Président, en Août 2010. Deux Directeurs se sont succédés depuis et Roger PANTALACCI vient de se voir rétabli dans ses droits par la Cour Administrative d'Appel de Marseille qui a conclu à sa réintégration. Alors que des discussions ont été engagées entre les deux parties pour trouver une issue amiable, voilà que le Président de l'OEC fait appel du jugement et relance par là même le contentieux.

- A l'ATC, Daniel CHARAVIN Directeur en poste depuis 13 ans a été également remercié de même qu'Antoine PAOLINI, début 2011. Les deux ont gagné leur procédure. Le premier vient tout juste de se voir réintégré à l'ATC sur arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille et a repris ses fonctions au sein de l'établissement avec reconstitution de carrière. Le second s'est vu servir des

dommages et intérêts pour un licenciement injustifié. Et voilà que la Présidente de l'ATC dès la réintégration du Directeur s'apprête à le licencier de nouveau, ce qui aurait pour effet de relancer un nouveau contentieux.

- A l'Office des Transports, c'est Yves CARSALADE en poste depuis 1999 qui vient lui aussi de se faire reconnaître dans ses droits par la Cour Administrative d'Appel de Marseille et les finances de l'Office en seront bien évidemment affectées.
- A l'Office hydraulique, Ange de CICCIO succède en 2010 à Claude ROCCA SERRA qui faisait valoir ses droits à la retraite. Mais le 26 mars, vous décidez de le suspendre dans ses fonctions et vous diligentez une enquête sur les relations sociales au sein de l'Agence. Jean Michel PALAZZI est alors nommé Directeur par intérim. Pendant 9 mois, l'OEHC a donc pris pleinement en charge deux directeurs jusqu'au licenciement définitif d'Ange de CICCIO.
- A l'ADEC, plus récemment Michel ZONENBERG, Directeur depuis 1994 se voit créer un poste inédit de "Délégué Général" qui consiste essentiellement à représenter le Président de l'Agence dans les différentes entités où il siège de droit et à superviser les finances de l'établissement. Il n'est ni au cabinet, ni à la direction, il est ailleurs ! Il conserve bien entendu son salaire de Directeur pendant que Jean Charles VALLEE est nommé, lui, nouveau Directeur de l'Agence.

Monsieur le Président, on peut comprendre qu'une nouvelle majorité politique s'accompagne de changements dans la structure administrative de la maison mère et de ses satellites. On peut comprendre aussi que les Présidents souhaitent s'entourer de collaborateurs de proximité, même si on préfère que les critères de compétence et d'expérience soient privilégiés.

On comprend moins cette gestion calamiteuse de la situation des Directeurs de nos établissements publics, tant au plan humain que juridique et financier.

D'un point de vue humain, vous avez mis à la porte des personnels seniors, expérimentés sachant qu'ils avaient peu d'espoir de rebondir alors même qu'ils servaient de longue date notre Collectivité et la Corse, loyalement, avec sérieux et en toute impartialité. Ce n'est certes pas montrer l'exemple en matière d'emploi des seniors pourtant décrété cause nationale.

D'un point de vue managérial, considérant les jugements rendus, vous avez pris à l'évidence quelques libertés avec des principes élémentaires de droit administratif en engageant notre Collectivité dans ces contentieux. Cela ne

manque pas de nous interpeller pour la suite d'autant que certains des Présidents d'Agences et Offices semblent décidés à s'acharner.

Du point de vue financier, vous avez engendré sur nos fonds publics des doublons, des coûts de procédure, des dommages et intérêts et des frais de reconstitution de carrière qui auraient certainement pu être évités et qu'il est difficile de justifier lorsqu'on prône la nécessaire réduction des frais de fonctionnement .

Notre Assemblée doit être à même de mesurer les conséquences de décisions arrêtées en Conseil Exécutif,

Alors que nous examinerons cet après-midi le budget primitif 2014 qui est frappé du sceau de la dégradation des finances de notre collectivité, il est important de disposer d'un état des coûts globaux engendrés par ces inconséquences.

Merci Monsieur le Président de nous fournir les détails chiffrés relatifs à ce jeu de chaises musicales orchestré depuis 45 mois.